

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

DELIBERATION N° CA 16-27 DU 15 NOVEMBRE 2016
APPROUVANT LES CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION
DES SUBVENTIONS ET DES AVANCES
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Le conseil d'administration

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 213-8-1, L. 213-9-1 et R. 213-39 ;
Vu le 10^{ème} programme révisé ;

DELIBERE

Article 1

Les conditions générales d'attribution et de paiement des aides, annexées à la présente délibération, sont approuvées, sous réserve de leur mise en cohérence par la Commission des aides.

Article 2

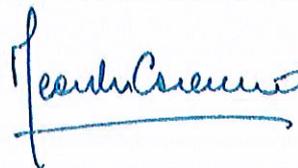
Ces conditions s'appliquent aux aides attribuées à compter du 1^{er} décembre 2016.

La Secrétaire
du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence



Patricia BLANC

Le Président
du Conseil d'administration



Jean-François CARENCO